

LA SUCCESSION de feu Simon Sanguinet, — Doit.

A divers, fùivant une note approuvée du défunt, quelque temps avant sa mort — — — — —	£ 15621 liv.
A sa Veuve, pour 2000 liv. de douaire, capital — —	40000
A frais Funéraires, comptes des Docteurs, Inventaire, procès & autres déboursés pour l'administration (estimés)	6000
	<u>£ 61621</u>

R E C E T T E.

Produit des meubles, — — — —	£ 6938l. 18s.	} 29597 18
Item du Bled, — — — —	3630	
Estimation des moutons à ferme, — —	2348	
Argent à la caisse, — — — —	2060	
Bonnes dettes environ — — — —	12621	
Emplacemens, verger, estimés, — —	2000	
	<u>£ 32023 2.</u>	
Dù par la Succesion,		

Bien loin de trouver de la ressource ici, voilà un déficit de trente deux mille vingt-trois livres deux sols que la Succesion doit, qui étant ajouté à la somme de quatre-vingt-onze mille livres, produit le vuide étonnant de cent vingt-trois mille vingt-trois livres deux sols, enforte que nous ne pouvons plus dire que notre Testateur a disposé de quarante-quatre fois plus qu'il ne possédoit réellement, mais de cent vingt-trois mille fois plus.

Qui pourroit encore douter que Mr. Sanguinet n'avoit perdu l'esprit ? Personne vraisemblablement, après des preuves aussi évidentes, n'osera soutenir le contraire.